

# FEDERATION DES MAITRES NAGEURS SAUVETEURS

Union nationale des éducateurs sportifs et des sauveteurs, professionnels et saisonniers

siège national : 11 rue Henri Barbusse 33110 Le Bouscat Tél : 05.24.61.44.81 - e-mail : fmns@numericable.fr - site www.fmns.fr Supplément à la revue mensuelle Enseigner et Sauver n°337 - Juillet 2019

# La FNMNS et le ministère des sports en train de noyer complètement la profession et l'activité saisonnière des MNS en créant des «BNSSA-stagiaires/BPAAN» pendant 2 à 4 ans, en précarisant tout le monde

Toutes les Fédérations et organismes publics (une quarantaine de représentants) oeuvrant pour la natation, nous avons été réunis (à nos frais) pour la 10 ème fois cette année le 26 juin 2019.

La ministre Mme Roxana MARACINEANU nous a expliqué reprendre les propositions de la FNMNS: créer des stagiaires (sous payés) à profusion pour pallier le manque de MNS.

En effet, dans beaucoup de piscines d'été municipales ou privées ouvertes au public, les employeurs ont été obligés, après dérogations de recruter des BNSSA exclusivement. **Résultat**: dans bon nombre de piscines, on ne peut plus apprendre à nager avec un MNS depuis une dizaine d'années.

Notre FMNS et nos membres : nous avons fait intervenir en 2017 et 2018 : 60 députés en réclamant un brevet permettant des préparations plus courtes et surtout moins chères. En ce moment une formation au BPJEPS AAN coûte AU MINIMUM de 4000 à 6000 euros de frais de formation + 5000 euros d'hébergement et déplacements pendant 1 à 2 ans.

Notre FMNS ne cesse de le répéter : le nombre croissant dangereusement de morts-noyés provient du manque d'apprentissage venant lui même du manque de MNS. La ministre semble le découvrir. Elle est restée sourde à toutes ces constatations pourtant évidentes. Lors de cette réunion, elle nous a donc avertis que la décision était à même d'être prise, tout en nous écrivant en suivant à tous « j'accepte les propositions». Nous avons entendu ça pendant plus de 10 réunions, alors que manifestement nous ne sommes pas entendus.

Dans la salle le SNPMNS, puis la CGT, puis FO ont pris la parole pour contrer cette décision absurde.

Notre secrétaire général J.M.Lapoux a interpellé vivement la ministre

«Madame votre BPJEPS AAN: il est trop long, il est trop cher! Si nous avons autant de noyés c'est parce que les enfants ne peuvent plus apprendre à nager. Vous vous préoccupez des bassins été/hiver, mais la majorité des bassins en France sont des bassins découverts. Cette population n'a que 2 ou 3 mois pour apprendre à nager. Si vous ne permettez pas de recruter un MNS pendant cette période c'est toute une population qui ne peut plus apprendre à nager. Le nombre énorme de morts noyés provient de là et cet été 2019, nous allons vers une situation pire encore. Vous nous proprosez de baisser le niveau d'entrée en formation, ce n'est pas ce que nous demandons c'est baisser le niveau de sortie. Actuellement les étudiants, les lycéens, les CRS, les pompiers, les gendarmes, les professeurs des écoles... ne peuvent pas préparer le BPJEPS AAN. Vous nous proposez pire encore : des formations de 2 à 4 ans. Les élèves doivent pouvoir préparer une saison en cours du soir ou pendant les vacances scolaires. Ils n'abandonneront pas leurs études ou leur travail pour préparer une saison».

La salle paraissait approuver, mais la ministre n'a proposé rien du tout. Son directeur de cabinet était bien obligé de se rendre à l'évidence : «on ne peut pas abandonner son travail pendant une année pour préparer une saison».

A la suite de cette réunion, et hors ministère, notre FMNS s'est réunie avec les représentants du SNPMNS, CGT Sports, CGT services publics, FO pour établir en commun une marche à suivre et surtout informer le public et la profession. Notre FMNS a été chargée de l'impression et de l'envoi de l'affichette jointe ici,

### rédi-gée en commun.

Le Snpmns parait avoir les mêmes orientations et nos dirigeants ont décidé de se rencontrer plusieurs fois dans l'année. La profession doit au moins se mobiliser par cet affichage, sinon notre profession ou notre activité saisonnière est rayée de la carte.

# Le ministère des sports et la FNMNS sont en train de démolir complètement notre profession ou notre activité saisonnière.

### **Etat des lieux:**

Jusqu'en 1985 : le brevet de MNS pouvait se préparer en cours du soir, en week-ends pendant une année scolaire ou en période à temps plein pendant un mois. Le marché du travail était équilibré entre le nombre de candidats reçus aux examens et le nombre de places offertes qui ne faisait que croître avec la construction des 1000 piscines et autres.

En 1985 le BEESAN: il y a eu la création du BEESAN durée au moins une année scolaire et des prix de revient des formations qui se sont envolés jusqu'à être multiplés par DIX.

Le BEESAN «modulable» n'a fait que détériorer un peu plus le marché du travail. Les candidats devaient trouver des unités de valeur n'importe où en France. Ils devaient se payer, non seulement la formation pendant une ou deux années, mais aussi les déplacements dont les hôtels et les restaurants. Certains ont été contraints à dormir dans leur voiture. A partir de ce moment là, les étudiants, les lycéens, les instituteurs (profs. des écoles), la majorité des profs d'EPS, les CRS, les gendarmes.. ne pouvaient plus dépenser 4 000 à 6 000 euros de frais de formation, abandonner leurs études ou leur métier pour préparer une saison pendant une à deux années. Il y a donc eu un manque de MNS qui s'est creusé tous les ans de 1985 à 2019.

#### Le problème français du manque de financement des fédérations et syndicats :

En Allemagne tous les salariés doivent choisir un syndicat et sont obligatoirement syndiqués. En France, les fédérations et syndicats survivent avec

#### «deux bouts

de ficelle». La formation profes-sionnelle est donc devenue dans beaucoup de métiers une «poule aux oeufs d'or» au détriment des élèves, qui maintenant ne peuvent plus payer ou suivre des stages trop longs et trop chers.

C'est une des principales causes du chômage en France. On a beaucoup d'offres d'emploi qui ne peuvent pas être satisfaites avec plus de 3 millions de chômeurs.

Le phénomène est beaucoup plus marqué dans notre profession : les piscines municipales et privées ouvertes au publics ne peuvent plus fonctionner. Les enfants ne peuvent plus apprendre à nager. Compliquer et allonger les formations, c'est donc pour beaucoup de fédérations sportives et de syndicats, augmenter leurs revenus à l'heure où les subventions se restreignent de partout. C'est

la possibilité de maintenir un salaire à quelques privilégiés. On le constate avec ce BPJEPS-AAN, la majorité des attestations provisoires de réussite ne sont pas délivrées avant le 15 MAI, alors que le marché du travail des saisonniers fonctionne à plein pendant cette période, mais on assure un salaire jusqu'à la fin de l'année scolaire ou même toute l'année à un petit nombre d'instructeurs privilégiés au détriment des autres. Résultat bon nombre de piscines municipales saisonnières ne peuvent plus ouvrir. Dans ces communes n'ayant qu'un bassin d'été, où il pourrait y avoir un peu de natation scolaire en mai et juin : il n'y a rien.

Aujourd'hui que sont en train d'imposer la FNMNS. la FFN avec la complicité du ministère des sports. après de multiples réunions qui n'ont pas servi à grand chose: un brevet encore plus long, encore plus cher à options modulables (autrement dit un organisme pourra organiser chez lui, une ou plusieurs unités de formation avec tout son confort, pendant que le candidat devra faire un petit tour de France pendant des mois ou des années pour obtenir le droit de travailler en étant normalement rémunéré. Pendant ce temps l'élève serait «BNSSA-stagiaire BP» pendant trois ans maximum. Il aurait toute compétence pour enseigner SEUL et surveiller SEUL. On nous parle de «tuteurs», mais en saison ces tuteurs pourraient se retrouver à plusieurs centaines de kilomètres suivant le marché du travail (autrement dit ne serviraient à rien). C'est à l'avantage de ces organismes de formations qui pourraient ponctionner le stagiaire et les administrations pendant trois ans. Nous l'avons constaté dans le «BEESAN modula-ble». Beaucoup de stagiaire au bout de quelques mois sont bien obligés d'abandonner en n'étant pas payés ou sous payés.

Les clients qui paieraient des leçons au plein tarif seraient eux aussi spoliés avec des leçons données par des stagiaires «qui auraient le droit d'enseigner et surveiller SEULS» mais facturées plein pot (probablement à l'organisme de formation), (ce qui se fait déià au ski).

### **Toute la profession victime :**

qui irait recruter un MNS ou BEESAN ou BPJEPS-AAN breveté alors qu'il pourrait trouver gratuitement ou en le sous-payant un «stagiaire «BNSSA/BP» qui aurait «la même compétence qu'un breveté «enseigner et surveiller seul» ?Le Conseil adm. de notreFMNS.

# Extraits des «propositions» de la FNMNS, relayées par le ministère de la Jeunesse et des sports (sans aucun rajout)

### La durée de la formation peut être bornée de 2 à 5 ans

Possibilité d'évoluer sur plusieurs structures et d'avoir plusieurs tuteurs

Rendre le stagiaire MNS opérationnel dans son autonomie par rapport à la surveillance

Augmenter le volume de formation sur la fonction de surveillant Renforcer la durée de l'épreuve orale

Inscription sur le site eaps des éducateurs comme «MNS stagiaire»
Pour augmenter le nombre de personnes entrant en formation

Possibilité d'organiser plusieurs TEP et EPMSP (tests d'entrée en stage) Mettre en place une modularité des diplômes vers le BPAAN à partir du BNSSA prévoyant

des prérogatives intermédiaires d'encadrement

Revoir les contenus de formations pour muscler les contenus concernant l'apprentissage de la ntatation signé la FNMNS

### En résumé Ce qui est proposé :

### Les conséquences inévitables

Ce qui est proposé :	Les conséquences inévitables
des stages de 2 à 5 ans	- des stages de plus en plus longs et de plus en plus chers - de nombreux élèves qui ne pourront ni s'ins- crire, ni arriver au bout (pire qu'actuellement).
Possibilité d'évoluer sur plusieurs structures	le stagiaire devra se payer l'hôtel les restaurants et les transports, à défaut coucher dans sa voiture.
Les «stagaires» deviennent autonomes pour en- seigner ET surveiller avec un ou plusieurs tuteurs qui pourraient se retrouver à 500 kms suivant le marché du travail (donc autonomie complète).	Quel employeur recrutera encore un MNS ou BEESAN ou BPJEPS AAN, s'il peut avoir pendant 2 à 4 ans un «stagiaire» qui surveille et enseigne «en autonomie» et ne pas le payer ou le payer quelques dizaines d'euros ?
des stagiaires inscrits au fichier nationale des édu- cateurs sportifs professionnels.	Donner aux stagiaires le statut d'enseignant et de sauveteur. Que proposera en plus un breveté ? Sinon coûter plus cher.
la possibilité d'organiser des concours d'entrées aux stages toute l'année	noyer le marché du travail avec des stagiaires re- crutés à tout vent, toute l'année.

#### Conséquences inévitables :

- -- Pour les MNS, BEESAN, BPJEPS AAN
- -- Un marché du travail saturé par des personnes sous payées, sous qualifiées, sous motivées.
- -- Des leçons vendues et dispensées par des non brevetés (au profit des employeurs ou des formateurs).
- -- Une impossibilité de se faire recruter et payer avec une telle concurrence déloyale.
- -- Un syndicat : la FNMNS prendra beaucoup d'argent en «tondant» les stagiaires pendant des années
- -- Pour les stagiaires (s'ils arrivent financièrement à pouvoir terminer leur stage) : se retrouver devant un marché du travail saturé par de nouveaux stagiaires sous payés. Avoir un contrat non renouvelé (n'oublions pas que notre branche professionnelle -- les piscines -- est très largement déficitaire. Si les employeurs peuvent recruter des «stagiaires» pour faire le même travail (enseigner surveiller et sauver) en autonomie, qui va encore payer un seul MNS ou BEESAN ou BPJEPS AAN ?
- C'est la destruction complète de la profession de MNS et ETAPS!
- C'est l'enrichissement de cette FNMNS, UCPA, Vert Marine et autres ....